

Demande de permis unique relative à l'extension d'un complexe informatique à SAINT-GHISLAIN

Breve description du projet

<u>Projet</u> :	Renouvellement anticipé des autorisations d'exploiter de l'ensemble du site existant et l'extension d'un établissement de traitement informatique des données (data center)
<u>Localisation</u> :	Zone industrielle de Ghlin-Baudour
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle
<u>Demandeur</u> :	Crystal computing s.p.r.l.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	SERTIUS

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	16 avril 2015
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT remet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Elle constate que le projet permet la poursuite et l'extension de l'activité d'une entreprise traitant des données informatiques. Le projet, localisé au sein d'une zone d'activité économique industrielle, respecte l'affectation prévue au plan de secteur. La Commission apprécie la composition urbanistique prévue se révélant similaire et sobre par rapport aux bâtiments déjà construits.

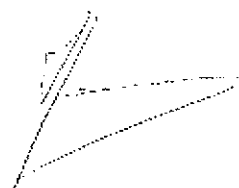
Considérant les mesures prises par le demandeur dans le cadre de la réalisation des phases 1 et 2 du projet, la CRAT apprécie la cohérence et la continuité apportée à la phase 3 limitant au maximum l'impact environnemental de l'extension de l'activité. Plus particulièrement, la Commission souligne la mise en œuvre des mesures de compensations agro-environnementales avant même l'extension prévue.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux. De plus, elle apprécie la lisibilité et l'accessibilité du résumé non technique.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président